

**PROVINCE DE QUÉBEC**42<sup>e</sup> LÉGISLATURE1<sup>RE</sup> SESSION

QUÉBEC, LE 8 FÉVRIER 2020

**CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 8 février 2020*

Aujourd'hui, à trois heures quarante-cinq, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n<sup>o</sup> 40 Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.